**COMMUNE DU PEAGE DE ROUSSILLON**

**COMPTE-RENDU**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er FEVRIER 2018**

L’an deux mille dix-huit, le premier février, le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt-cinq janvier, s’est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Stéphane SPITTERS, Maire.

Présent(e)s : Mmes et MM. Stéphane SPITTERS, Dominique FLACHER-LHERMET, Daniel ROBERT-CHARRERAU, Laurent WILB, Fanny THIBERT, Chantal GARDAN, Ahmed HAMADACHE, Geneviève GONIN, Marie-Noëlle POURRAT, Marie-Laure TRAYNARD, Hélène ROBERT, Bernard JACOB, Martine SARTRE, Luc GONIN, Florian BENAY, Huzeyme KORLU, Christine MASSON, Olga DAMIAN, Jean-Claude DUPLAND, François GOUYAUD, Jean-Pierre GABET, Evelyne DUVERNOY, Thierry DARBON.

Excusé(e)s : Jacqueline LAMY, Juvénal-Alfred BIMENYIMANA, Roland FERREIN, Gilles BLACHIER, François MAGNIEN.

Absent(e)s : Hasan SENER.

Pouvoirs : Jacqueline LAMY donne pouvoir à Stéphane SPITTERS, Juvénal-Alfred BIMENYIMANA donne pouvoir à Ahmed HAMADACHE, Roland FERREIN donne pouvoir à Marie-Noëlle POURRAT, Gilles BLACHIER donne pouvoir à Martine SARTRE.

Dominique FLACHER-LHERMET est élue secrétaire de séance.

**Après la prise en compte de la modification demandée par Jean-Claude DUPLAND, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017 est adopté à l’unanimité.**

1. **Installation d’un nouveau conseiller municipal**

M. le Maire fait lecture du point.

« Mme Emmanuelle GRAIL m’a présenté sa démission du conseil municipal.

Par conséquent, cette démission a conféré la qualité de conseiller municipal à M. Florian BENAY, candidat suivant de la liste « Un nouveau visage pour Le Péage de Roussillon », sur laquelle a été élue Emmanuelle GRAIL.

M. Florian BENAY est donc installé dans ses fonctions de conseiller municipal. »

1. **Autorisation donnée au Maire pour la signature d’une convention d’aide à l’investissement avec la CAF de l’Isère**

Geneviève GONIN présente le sujet.

« La Caisse d’allocations familiales (CAF) peut désormais verser des aides financières à l’investissement, notamment pour des projets relatifs à des locaux utilisés par les services périscolaires et extrascolaires.

C’est pourquoi les opérations de rénovation progressive de l’école élémentaire Bayard, des écoles maternelles Ollier et des Ayencins ainsi que le projet de reconstruction de l’école maternelle Bayard ont été présentés à la CAF de l’Isère.

Par la suite, une aide financière de 40 000 euros a été accordée à la commune. Le montant de cette aide est établi par la CAF, le coût des projets concernés étant ramené au prorata du taux d’occupation des locaux par les activités périscolaires et extrascolaires.

Afin de bénéficier de cette subvention, une convention d’aide à l’investissement, jointe en annexe à la présente délibération, doit être signée entre la CAF et la commune ».

*Résultats du vote :*

*Abstentions : 0*

*Contre : 0*

*Pour : 27*

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, autorise le Maire à signer avec la CAF de l’Isère la convention d’aide à l’investissement annexée à la présente délibération.***

1. **Accord anticipé de subventions de fonctionnement**

M. le Maire présente le sujet.

« Afin d’éviter des difficultés de trésorerie à certains partenaires, notamment ceux qui emploient des salariés, il est proposé au conseil municipal d’attribuer, de manière anticipée, certaines subventions de fonctionnement en attendant l’adoption du budget primitif pour 2018 puis les votes des subventions de l’année.

Les organismes avec lesquels un engagement a d’ores et déjà été pris, par l’intermédiaire d’une convention, pourraient se voir attribuer le montant total de leur subvention, à savoir :

* 64 016 euros pour le Centre social du Roussillonnais au titre du financement du contrat enfance-jeunesse ;
* 22 537 euros pour le Centre social du Roussillonnais au titre de la convention de gestion de l’association du Centre social.

Par ailleurs, il est proposé d’attribuer à la coopérative scolaire de l’école élémentaire Ollier, la deuxième partie de la subvention demandée pour l’année scolaire 2017-2018. Une première partie de cette aide a été accordée par le conseil municipal lors de sa séance du 5 octobre 2017, soit 3 000 euros sur 6 000 euros demandés. Il est donc proposé d’attribuer le solde de 3 000 euros à cette coopérative scolaire.

D’autres partenaires pourraient recevoir une subvention qui correspondrait d’abord à la moitié de la somme versée en 2017. Il est ainsi proposé d’attribuer :

* 40 000 euros pour la Caisse d’allocations familiales pour le financement de la halte-garderie « la Souris verte » ;
* 21 412 euros pour le Rhodia club omnisports ;
* 13 000 euros pour l’Union des commerçants, artisans et professions libérales péageois ;
* 11 378 euros pour l’ADPAH ;
* 3 750 euros pour l’Amicale du personnel communal ».

*Résultats du vote :*

*Abstentions : 0*

*Contre : 0*

*Pour : 27*

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, accorde de manière anticipée les subventions de fonctionnement précitées pour l’exercice 2018.***

1. **Approbation du projet de zonage d’assainissement élaboré par la régie d’assainissement du pays roussillonnais**

Geneviève GONIN présente le sujet.

« Lors du conseil municipal du 14 décembre 2017, à l’occasion de l’examen du plan local d’urbanisme (PLU), un vote séparé a été demandé sur le zonage d’assainissement élaboré par la régie d’assainissement du pays roussillonnais, joint au plan local d’urbanisme ».

*Résultats du vote :*

*Abstentions : 4*

*Contre : 0*

*Pour : 23*

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité moins quatre abstentions, approuve le zonage d’assainissement élaboré par la régie d’assainissement du pays roussillonnais.***

1. **Adoption du document unique d’évaluation des risques professionnels de la commune**

M. le Maire présente le sujet.

« En vertu du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, tout employeur, qu'il soit public ou privé, est tenu de réaliser une évaluation des risques professionnels. Celle-ci consiste à identifier et à hiérarchiser les risques auxquels sont soumis les agents d'une collectivité, dans leurs activités au quotidien. Le résultat de cette évaluation est transcrit dans un document de synthèse, appelé «document unique».

La commune du Péage de Roussillon s’est engagée dans cette démarche de prévention et après un an de réflexion et de construction avec les agents, un projet de document unique a été présenté au comité d’hygiène, santé et des conditions de travail de la collectivité. Pour rappel, ce comité est l’une des instances paritaires de la commune, composé de représentants de la collectivité et de représentants du personnel. Le document unique a été approuvé à l’unanimité par le comité d’hygiène, santé et des conditions de travail.

Consultable par tous les agents, il fera l’objet de mises à jour régulières avec le souci de réduire au maximum les facteurs de risques professionnels pour les agents communaux.

Par ailleurs, les membres du conseil municipal ont été informés de la mise à leur disposition, en Mairie, du document unique ».

*Résultats du vote :*

*Abstentions : 0*

*Contre : 0*

*Pour : 27*

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :***

* ***valide le document unique d’évaluation des risques professionnels et le plan d’action correspondant qui seront annexés à la présente délibération ;***
* ***s’engage à mettre en œuvre le plan d’actions issu de l’évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu’à procéder à une réévaluation régulière du document unique ;***
* ***autorise le Maire à signer tous les documents correspondant.***
1. **Choix des rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2018**

Geneviève GONIN présente le sujet.

« A la suite d’une réforme permettant aux communes de modifier les rythmes scolaires et de revenir à la semaine de quatre jours, les directrices et le directeur des écoles maternelles et élémentaires publiques du Péage de Roussillon ont demandé à la municipalité, en juin 2017, de revenir à la semaine de quatre jours.

La municipalité a alors décidé qu’un choix serait effectué après concertation avec l’ensemble des partenaires (Education nationale, Direction départementale de la cohésion sociale, Caisse d’allocations familiales) et après consultation des conseils d’école, de l’ensemble des parents d’élèves et des agents municipaux concernés.

Un questionnaire a ainsi été distribué aux parents d’élèves en décembre 2017. Il résulte de cette consultation que :

* 65% des parents ayant répondu souhaitent que le déroulement de la semaine change et revienne à 4 jours, comme avant la rentrée de septembre 2014 ;
* 23% des parents ayant répondu souhaitent conserver les présents rythmes scolaires ;
* 12% des parents ayant répondu ne se prononcent pas.

En cas de retour à la semaine de quatre jours, la majorité des parents ayant répondu souhaiterait que soient maintenus les ateliers, proposés par le SMAEL, les soirs après l’école et que le centre de loisirs soit ouvert les mercredis matin.

Les conseils d’écoles se sont prononcés en faveur de la semaine de quatre jours, à savoir l’organisation qui était en vigueur avant la rentrée de septembre 2014 ».

*Résultats du vote :*

*Abstentions : 4*

*Contre : 0*

*Pour : 23*

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité moins quatre abstentions,***

***décide de demander aux services de l’Education nationale une modification de l’organisation du temps scolaire pour rétablir la semaine de quatre jours, à compter de la rentrée de septembre 2018.***

La séance est levée à 19 h 40.